

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2024

INSTAURER DE NOUVEAUX OBJECTIFS DE PROGRAMMATION ÉNERGÉTIQUE - (N°
2228)

AMENDEMENT

N ° CE15

présenté par

Mme Engrand, Mme Laporte, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Tivoli, M. Lopez-Liguori,
Mme Florence Goulet, M. Loubet, M. Meizonnet, M. Falcon et Mme Sabatini

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.